Négociations commerciales

Les discussions approfondies tenues à Genève en 2010 n'ont pas permis de régler les questions relativement peu nombreuses, mais importantes, encore en suspens pour conclure le Cycle de Doha. Néanmoins, des travaux techniques utiles se sont poursuivis dans tous les groupes de négociation.

Programme de Doha pour le développement 16

Les négociations commerciales en 2010 16

Agriculture 17

Accès aux marchés pour les produits non agricoles 18

Services 19

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) 21

Commerce et développement 23

Commerce et transfert de technologie 23

Commerce et environnement 24

Facilitation des échanges 25

Règles de l'OMC 26

Mémorandum d'accord sur le règlement des différends 27

Programme de Doha pour le développement

À la quatrième Conférence ministérielle, tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, les gouvernements Membres de l'OMC sont convenus de lancer de nouvelles négociations commerciales. Ils sont également convenus d'entreprendre des travaux sur d'autres questions, en particulier sur la mise en œuvre des Accords actuels de l'OMC. L'ensemble est appelé Programme de Doha pour le développement (PDD). Les négociations se déroulent dans le cadre du Comité des négociations commerciales (CNC) et de ses organes subsidiaires qui sont, en général, des conseils et comités ordinaires réunis en « Session extraordinaire » ou des groupes de négociation créés spécialement. Les Présidents des neuf organes de négociation font rapport au CNC, présidé par le Directeur général de l'OMC, qui coordonne leurs travaux.

Pascal Lamy à une réunion du Comité des négociations commerciales en 2010.

Les négociations commerciales en 2010

Le souhait collectif des Membres de l'OMC de conclure en 2010 les négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ne s'est pas concrétisé. Les discussions approfondies tenues à Genève n'ont pas permis de résoudre les questions en suspens, peu nombreuses mais importantes. Néanmoins, lors du bilan de mars 2010, chaque Membre a exprimé son ferme attachement au mandat de Doha et à la conclusion du Cycle. Des travaux techniques utiles se sont poursuivis dans tous les groupes de négociation. Les dirigeants politiques et les Ministres ayant clairement indiqué qu'il fallait passer à la phase finale en 2011, les Membres sont convenus d'un programme de travail intensif à partir de janvier 2011.

À la septième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à la fin de l'année 2009, les Ministres ont examiné l'état d'avancement des négociations et ont souligné leur volonté de conclure le Cycle de Doha, demandant qu'un bilan intermédiaire soit fait au premier trimestre de 2010.

Lors de cette réunion de bilan, qui a eu lieu du 22 au 26 mars 2010, les Présidents de tous les organes de négociation ont présenté des rapports factuels qui mettaient en évidence les progrès accomplis et les divergences qui subsistaient. Pendant une semaine, les Membres ont mené des discussions franches, constructives et intensives, sous diverses formes, pour tenter de surmonter ces divergences. Bien qu'il n'y ait pas eu d'avancée significative, chaque Membre s'est dit fermement attaché au mandat de Doha et à la conclusion du Cycle.

Les Membres sont convenus que, lorsque les divergences étaient claires, des décisions politiques seraient nécessaires dans le cadre du paquet final. Lorsque les divergences n'étaient pas aussi claires, il fallait poursuivre les travaux techniques avant l'adoption de décisions politiques. Les travaux futurs des Membres seraient guidés par trois principes fondamentaux :

- conserver et renforcer la dimension multilatérale des négociations sans écarter d'autres possibilités de progresser ;
- faire fond sur ce qui est déjà sur la table dans les textes des présidents
- faire en sorte que la dimension développement reste au centre des résultats du Cycle.

En 2010, le Comité des négociations commerciales (CNC) a tenu quatre réunions informelles pour surveiller l'évolution des négociations de Doha. À sa réunion de juillet, les délégations se sont félicitées de voir des signes d'une nouvelle dynamique, à savoir la tenue de réunions en petits groupes entre ambassadeurs pour réfléchir sur certaines questions. Vu l'utilité de ces réunions pour faciliter le dialogue informel, identifier les problèmes et comprendre les positions, il a été unanimement décidé d'intensifier les discussions en petits groupes et de les étendre à tous les domaines des négociations.

Les Membres ont cependant rappelé le caractère central du processus de négociation multilatéral et ont réaffirmé que les réunions en petits groupes et les autres activités «à géométrie variable» avaient pour but non pas de supplanter ce processus, mais de le dynamiser.

En novembre, à leurs sommets respectifs, les dirigeants du G-20 et du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et les Ministres du commerce africains ont vu dans l'année 2011 un créneau d'une importance cruciale et ont exprimé la ferme volonté politique d'engager des négociations de vaste portée. En conséquence, le Président du CNC et les Présidents des organes de négociation ont proposé un programme de travail renforcé commençant au début de janvier 2011, qui a été approuvé par les Membres à la réunion du CNC de novembre. En établissant le programme de travail pour le début de 2011, les Membres ont généralement reconnu que les négociations étaient entrées dans la phase finale.

Agriculture

En 2010, les négociateurs sur l'agriculture ont poursuivi leur programme de travail technique pour parvenir à une concordance de vues sur le projet de «modalités» (schéma) pour la poursuite de la réforme du commerce agricole et à une vision commune de la présentation de leurs engagements du Cycle de Doha dans de futures listes juridiquement contraignantes. Établi en 2009, le programme de travail comporte deux volets: l'organisation et la présentation des données nécessaires, et la tenue de consultations sur les questions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord ou qui étaient annotées dans le projet de modalités concernant l'agriculture.

En 2010, le travail du Groupe de négociation sur l'agriculture est resté centré sur le projet de «modalités» qui a été présenté par le Président en décembre 2008 et qui indique les grandes lignes des engagements finals en matière de réduction des tarifs et des subventions pour les produits agricoles et prévoit un certain nombre de flexibilités pour les pays en développement, en réponse à des situations particulières.

Lors de réunions de l'ensemble des Membres de l'OMC, les négociateurs commerciaux ont échangé des idées sur la manière d'établir et de présenter les engagements futurs, une fois un accord trouvé sur les modalités. Le Président du Groupe de négociation, l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. David Walker, a poursuivi ses consultations avec de petits groupes de Membres de l'OMC sur les questions qui figuraient entre crochets (c'est-à-dire sur lesquelles il n'y avait pas encore d'accord) ou qui étaient autrement annotées dans le projet de modalités concernant l'agriculture et dans les documents connexes.

Lors des discussions techniques, les Membres ont continué d'échanger des vues sur la manière dont les données pourraient être présentées pour que les engagements du Cycle de Doha soient calculés de manière transparente et vérifiable. Ces exposés portaient sur les trois éléments du projet de modalités concernant l'agriculture: le soutien interne, la concurrence à l'exportation et l'accès aux marchés. À l'occasion de ces échanges de vues, les Membres ont examiné les données requises indiquées dans le projet de modalités, identifiant les sources de données existantes et mettant en relief les renseignements qui seraient nécessaires pour combler les lacunes. Les Membres se sont efforcés de préciser en quoi les données requises pourraient être différentes pour les pays développés et pour les pays en développement, par exemple dans le domaine du soutien interne.

Pour combler les lacunes restantes dans l'information, les Membres ont aussi présenté des données nationales essentielles pour déterminer les engagements de base. Ils ont participé à des réunions de vérification des données et un forum électronique a été mis en place pour leur permettre de discuter des questions et d'obtenir des précisions sur les données communiquées. Sur la base de ces données, le Secrétariat de l'OMC a établi des documents dans un certain nombre de domaines pour faciliter l'exercice de vérification. Un document présentait des données révisées sur la valeur totale de la production agricole. Deux autres faisaient état des nouvelles données communiquées concernant le soutien par produit, pour lequel les modalités prévoient des limitations.

Le Président a consulté les Membres en petits groupes pour développer une concordance de vues sur les moyens de progresser sur les questions qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un accord, y compris le projet de modalités concernant le coton. Sous la direction du Président, les Membres ont poursuivi les discussions techniques sur le mécanisme de sauvegarde spéciale, qui permettrait aux pays en développement de relever temporairement les tarifs en cas de poussée des importations ou de baisse des prix. Le Président a aussi consulté les Membres sur les ambiguïtés subsistant dans le projet de modalités.

Négociations commerciales

Contexte

Les négociations sur l'agriculture ont commencé en 2000, conformément à l'engagement pris par les Membres durant le Cycle d'Uruguay (1986 – 1994) de poursuivre la réforme du commerce des produits agricoles. Elles ont été intégrées dans le Cycle de Doha lors de son lancement en 2001. D'une manière générale, l'objectif est de réduire les distorsions du commerce des produits agricoles dues aux tarifs élevés et à d'autres obstacles, aux subventions à l'exportation et à certaines formes de soutien interne. Les négociations, conduites par le Comité de l'agriculture de l'OMC réuni en Session extraordinaire, tiennent également compte des sensibilités sociales et politiques dans ce secteur et des besoins des pays en développement.

David Walker, Président du Groupe de négociation sur l'agriculture en 2010.

Négociations commerciales

Contexte

Les produits non agricoles sont tous les produits qui ne sont pas visés par l'Accord sur l'agriculture. Il s'agit, par exemple, des produits manufacturés (produits électroniques, chaussures, bijoux, textiles, etc.), des combustibles et des produits miniers, des produits de la sylviculture, du poisson et des produits de la pêche, et des produits chimiques. Ils représentent ensemble plus de 90 % du commerce mondial des marchandises. Les négociations visent à réduire ou, selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane, y compris à réduire ou éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits, ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Les négociations sont conduites par le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

Luzius Wasescha, Président du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles en 2010.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles

En 2010, le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) s'est encore efforcé d'avancer sur les propositions visant à réduire ou éliminer les obstacles non tarifaires (ONT) au commerce. Ses discussions ont porté sur les nombreuses questions, réponses, propositions et modifications communiquées par les Membres.

La « quatrième révision du projet de modalités concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles », distribuée le 6 décembre 2008, reste la dernière version en date de ce texte de négociation. Au début de 2009, en l'absence de modalités et dans l'attente de leur adoption, les ONT sont apparus comme un domaine dans lequel des travaux utiles pouvaient être entrepris. De nombreuses sessions spécifiques informelles ont eu lieu en 2009 et 2010 et ont été l'occasion d'un échange de questions et de réponses sur les différentes propositions concernant les ONT.

Ces sessions sur les ONT ont porté principalement sur les sept propositions considérées, dans le projet de modalités, comme « méritant une attention particulière », et sur deux propositions formulées ultérieurement. L'une d'elles est une contre-proposition concernant les produits chimiques (répondant à une proposition existante) et deux sont des propositions transversales concernant un « cadre », qui visent à répondre à un certain nombre de questions horizontales relatives à l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. Selon les termes du Président du Groupe de négociation, ces sept propositions constituent le « wagon n°1 » et les autres – toujours sur la table – le « wagon n°2 ». Dans les derniers mois de 2010, le Groupe de négociation est entré dans une phase plus intensive dans le but d'achever les travaux sur les ONT dans la première partie de 2011.

Dans un rapport présenté au Comité des négociations commerciales en mars 2010, le Président du Groupe de négociation a fait observer que, outre les travaux techniques concernant les ONT, deux grandes questions restaient en suspens : 1) le niveau d'ambition à atteindre dans le domaine des droits de douane, y compris le rôle des initiatives sectorielles ; et 2) la situation concernant certaines flexibilités spécifiques.

Figure 1 : Nombre de contributions écrites des Membres relatives aux ONT, par wagon et par proposition (2009 et 2010)

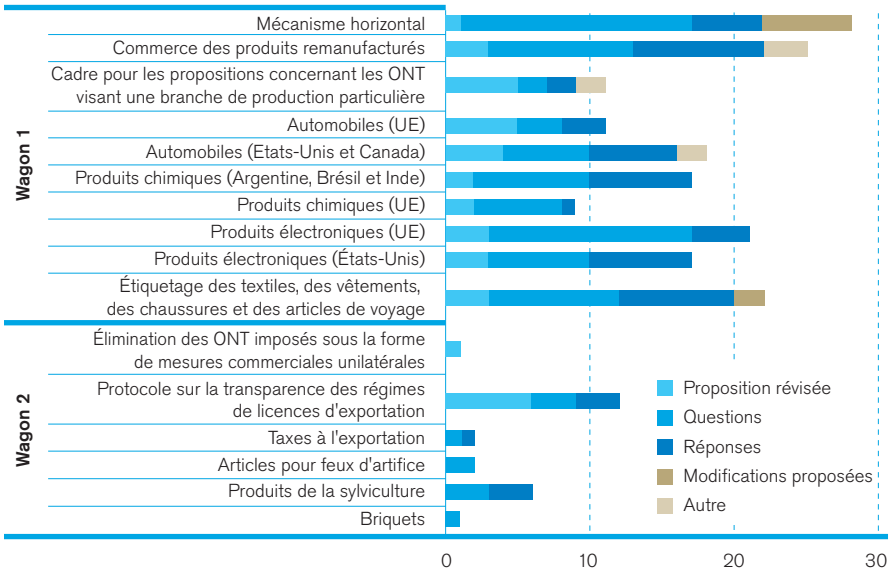

Source : Secrétariat de l'OMC
Note : Comme certains documents contiennent des contributions écrites à plusieurs propositions, les chiffres ci-dessus ne correspondent pas au nombre total de documents distribués.

Services

En 2010, les négociations sur les services se sont poursuivies sur le volet de l'accès aux marchés, mais cela est encore resté à l'arrière-plan du fait de l'absence de progrès dans les autres domaines du Cycle de Doha. De nouveaux progrès ont été faits sur un projet de texte concernant une dérogation destinée à justifier en droit l'octroi de préférences aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés (PMA).

Accès aux marchés
Pendant l'année, l'absence de progrès réels dans les autres domaines du Cycle de Doha a continué de peser sur les négociations sur l'accès aux marchés pour les services. Néanmoins, six séries de négociations par groupes ont eu lieu en 2010, ce qui a permis quelques progrès sur les questions techniques concernant divers secteurs et modes de fourniture. En outre, plusieurs Membres ont proposé des approches différentes des négociations, notamment le regroupement de secteurs de services connexes dans les demandes et les offres plurilatérales. Une nouvelle demande plurilatérale, concernant les services comptables, a été présentée.

Bien que les négociations sur l'accès aux marchés pour les services reposent sur l'approche bilatérale traditionnelle consistant en la présentation de demandes et d'offres, de nombreux domaines font maintenant l'objet de négociations plurilatérales. Dans ces négociations, un groupe de Membres ayant un intérêt commun présente une demande conjointe à des Membres pris individuellement afin que ceux-ci améliorent leurs engagements spécifiques concernant un secteur ou un mode de fourniture particulier. Puis le groupe se réunit avec les représentants de tous les pays qui ont reçu la demande. Il appartient à chaque Membre de répondre individuellement à la demande collective.

Traitement des pays les moins avancés
Pendant l'année, le groupe des PMA a présenté pour la première fois sa proposition de texte de dérogation à la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services, présidée par M. Fernando de Mateo (Mexique). Ce texte permettrait de justifier en droit l'octroi de préférences aux PMA Membres, reflétant la «priorité spéciale» qui doit leur être accordée en vertu de l'article IV:3 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Les discussions menées dans le cadre de la Session extraordinaire ont permis d'aplanir les divergences entre les Membres sur le projet de texte, bien que certaines questions, comme les règles d'origine et la portée des préférences visées par la dérogation, n'aient pas été réglées.

Services financiers
L'année 2010 a été marquée par l'intense activité du Comité du commerce des services financiers, qui a tenu cinq réunions formelles. Il a suivi l'avancement de l'acceptation du cinquième Protocole annexé à l'AGCS contenant les résultats des négociations de 1997 sur les services financiers (qui doivent encore être acceptés par le Brésil, la Jamaïque et les Philippines), et il a examiné une note d'information du Secrétariat de l'OMC sur les services financiers. Cette note, qui est aussi examinée dans les discussions sectorielles du Conseil du commerce des services, expliquait les dispositions de l'AGCS concernant particulièrement les services financiers et analysait les principaux faits nouveaux survenus dans le secteur, notamment la récente crise financière.

En outre, le Comité a organisé la première discussion spécifique sur la crise financière et le commerce des services financiers, avec la participation d'intervenants venus de la Banque des règlements internationaux (BRI), du Conseil de stabilité financière, du Fonds monétaire international (FMI), et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Une autre discussion spécifique a porté sur l'incidence des innovations technologiques sur la réglementation des services bancaires et des autres services financiers. Le Comité a en outre organisé un séminaire sur le commerce des services d'assurance autre que sur la vie, avec la participation d'intervenants représentant des gouvernements, le secteur privé et l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS).

Enfin, le Comité a décidé d'examiner en 2011 la relation entre le commerce des services financiers et le développement économique. Le Secrétariat de l'OMC publiera une note d'information à ce sujet.

Réglementation intérieure
Le Groupe de travail de la réglementation intérieure a tenu six réunions formelles et plusieurs réunions informelles en 2010. Il a pour mandat d'élaborer des disciplines pour faire en sorte que les prescriptions et procédures en matière de licences, les prescriptions et procédures en matière de qualifications et les normes techniques ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce des services.

Négociations commerciales

Contexte
Dans de nombreux pays, les services constituent la principale activité économique, mesurés en pourcentage de la production totale, et sont la principale source d'emplois. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) exige que les membres de l'OMC libéralisent progressivement le commerce des services en engageant des séries de négociations successives. À la Conférence ministérielle de Doha, en novembre 2001, les négociations sur les services ont été intégrées à l'«engagement unique» dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Elles sont supervisées par le Conseil du commerce des services, réuni en Session extraordinaire, et par ses organes subsidiaires.

Fernando de Mateo, Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services en 2010.

Les travaux menés pendant l'année sont restés axés sur l'élaboration de disciplines d'application générale. Les discussions sur ce point s'appuient principalement sur une note informelle du Président, qui contient les projets de disciplines possibles. En mars 2010, le Président a distribué un texte annoté, qui rendait compte des discussions précédentes et des autres propositions fondées sur des textes, et qui suggérait des moyens d'avancer sur les questions non résolues. Les Membres ont discuté des annotations du Président pour ouvrir la voie à de nouveaux progrès.

Malgré ces discussions utiles, à la réunion de septembre 2010, le Président s'est dit préoccupé par les divergences considérables entre les délégations au sujet de l'ambition des disciplines en matière de réglementation intérieure. Comme les négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement se sont intensifiées à la fin de 2010, les disciplines en matière de réglementation intérieure feront l'objet, en 2011, de discussions plus ciblées, fondées sur des textes.

Engagements spécifiques

Le Comité des engagements spécifiques supervise la mise en œuvre des engagements concernant les services et l'application des procédures de modification des listes d'engagements. Le principal objectif est d'améliorer la précision technique et la cohérence des listes d'engagements et des listes d'exemptions de l'obligation de la nation la plus favorisée (NPF), qui indiquent les services pour lesquels les Membres de l'OMC ont demandé à être exemptés du principe de non-discrimination entre partenaires commerciaux. Toutes les exemptions NPF sont réexaminées dans le cadre des négociations de Doha.

En 2010, le Comité a tenu cinq réunions formelles. La question de la relation entre les engagements existants et les nouveaux engagements qui résulteront des négociations en cours est restée au centre des discussions. Les Membres avaient toujours des vues divergentes sur la nécessité, ou non, d'insérer dans le protocole de mise en œuvre des résultats du Cycle de Doha une disposition particulière garantissant que les nouveaux engagements accorderont un traitement non moins favorable que celui qui est accordé en vertu des listes existantes. Par ailleurs, le Comité a commencé à examiner les questions de procédure relatives à la vérification des listes concernant les services, qui aura lieu à la fin des négociations. Les discussions sur cet exercice de vérification étaient fondées sur une note informelle du Secrétariat.

Pour ce qui est des questions de classification dans le domaine des services, le Comité est convenu de tenir des discussions informelles, secteur par secteur. Dans ce contexte, des experts ont été invités à rendre compte des dernières évolutions de la Classification centrale des produits des Nations Unies (CPC).

Règles de l'AGCS

Le Groupe de travail des règles de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) est chargé de l'exécution des mandats de négociation au titre de l'AGCS portant sur les mesures de sauvegarde d'urgence, les marchés publics de services et les subventions aux services ou aux fournisseurs de services. En 2010, il a tenu cinq réunions formelles et plusieurs réunions informelles, qui ont été l'occasion de discussions plus ciblées sur ces trois questions. Néanmoins, pour chacune d'elles, les Membres n'ont toujours pas réussi à s'entendre sur ce qui constituerait un résultat acceptable, si bien que l'on ne peut pas envisager pour l'instant des négociations fondées sur des textes.

Des mesures de sauvegarde d'urgence, fondées sur le principe de non-discrimination, permettraient aux Membres de suspendre temporairement leurs engagements en cas d'accroissement imprévu des importations de services causant ou menaçant de causer un dommage à la branche nationale des services. Plusieurs séries de discussions techniques sur la définition de la « branche nationale » ont eu lieu en 2010. Il a été envisagé d'entreprendre d'autres travaux sur la disponibilité et l'adéquation des statistiques sur les services qui sont pertinentes dans le contexte des mesures de sauvegarde d'urgence.

En ce qui concerne les marchés publics, le Groupe de travail a procédé à un examen plus approfondi de la proposition de l'Union européenne d'ajouter une annexe sur les marchés publics de services. Le Groupe de travail a aussi décidé de mener une série de discussions spécifiques sur l'importance des marchés publics de services pour l'économie et le développement, qui seraient l'occasion pour les Membres de partager leur expérience nationale en matière de réforme des pratiques de passation de marchés.

Dans le domaine des subventions, des efforts considérables ont été faits pour relancer un programme de travail visant à recueillir des renseignements sur les programmes de subventions des membres. Les communications présentées actuellement couvrent un bien plus grand nombre de Membres et de programmes que les contributions précédentes. Il s'agit maintenant de savoir comment poursuivre les discussions en application du mandat énoncé dans l'AGCS.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Le Conseil des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), réuni en Session extraordinaire a poursuivi ses efforts pour trouver un terrain d'entente sur la question de la notification et de l'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux. Le Conseil des ADPIC, réuni en session ordinaire, a entrepris le huitième examen annuel des incitations en faveur du transfert de technologie aux pays les moins avancés. Le Directeur général a poursuivi ses consultations sur la portée de la protection des IG autres que pour les vins et les spiritueux, et sur les liens entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique.

Négociations sur un registre des indications géographiques
Le registre des indications géographiques pour les vins et les spiritueux est destiné à faciliter la protection des indications géographiques. Il s'agit des noms de lieux (ou d'autres termes ou symboles associés à un lieu) utilisés pour indiquer que les produits sont originaires d'un lieu qui leur confère une réputation, des qualités ou d'autres caractéristiques particulières. «Champagne» et «Tequila» sont des exemples bien connus. L'Accord sur les ADPIC prescrit la tenue de négociations sur l'établissement d'un registre, et les travaux se poursuivent depuis 1996. En 2005, la Déclaration ministérielle de Hong Kong demandait que les discussions soient «intensifiées».

Trois propositions sont actuellement examinées par la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC:

- la proposition de Hong Kong, Chine, datant de 2003;
- la proposition dite «conjointe» de 2005, révisée en 2008, qui émane d'un groupe de pays souhaitant que le registre soit essentiellement une source d'informations sur la protection nationale des indications géographiques enregistrées;
- la proposition dite «W/52», présentée en 2008 par un groupe de plus de 100 pays dans le cadre d'un ensemble de propositions visant également d'autres questions relatives aux ADPIC. Cette proposition semble créer une plus forte attente de protection des IG après leur inscription au registre.

Durant l'année 2010, poursuivant l'intensification des travaux techniques commencée en 2009, le Président de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, M. Darlington Mwape (Zambie), a dressé une liste de questions pour centrer la discussion sur des exemples concrets et sur les aspects techniques des différentes propositions examinées et pour tenter de trouver un terrain d'entente. Les auteurs de la proposition W/52 ont continué de répondre aux questions des Membres, concernant en particulier ses implications juridiques. Les auteurs de la proposition conjointe ont expliqué les effets que la mise en œuvre aurait sur leurs systèmes nationaux de protection de la propriété intellectuelle.

Malgré des discussions techniques approfondies et utiles, les Membres sont restés divisés sur deux points essentiels: les conséquences juridiques de l'enregistrement et la question de savoir si un Membre pourrait ou non choisir de ne pas être lié par ces conséquences.

Suite à la décision prise en novembre 2010 par le Comité des négociations commerciales d'élaborer un texte dans tous les domaines de négociation, la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC a décidé de structurer ses travaux sur le texte en 2011 autour de six éléments du registre.

Incitations en faveur du transfert de technologie
En octobre 2010, le Conseil des ADPIC, réuni en session ordinaire, a procédé au huitième examen annuel des mesures prises par les pays développés pour inciter les entreprises à transférer des technologies aux pays les moins avancés (PMA). Pour cet examen, les pays développés ont fourni des renseignements détaillés sur les incitations qu'ils offraient.

L'Accord sur les ADPIC dispose que des incitations doivent être offertes pour encourager le transfert de technologie vers les PMA, et les Ministres réunis à Doha en 2001 sont convenus que le Conseil des ADPIC mettrait en place un «mécanisme visant à assurer la surveillance et la pleine mise en œuvre des obligations en question». Ce mécanisme a été institué en 2003 par une décision du Conseil qui précise les renseignements que les pays développés doivent fournir sur le fonctionnement, dans la pratique, de leurs incitations en faveur du transfert de technologie.

Négociations commerciales

Contexte
Le Programme de Doha pour le développement prescrit des négociations sur un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. Ces négociations sont menées par le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), réuni en Session extraordinaire. En session ordinaire, le Conseil des ADPIC s'occupe de la mise en œuvre d'autres décisions ministérielles importantes, notamment celles qui concernent le transfert de technologie et le règlement des différends. Des consultations sur certaines questions de mise en œuvre relatives aux ADPIC sont menées par le Directeur général.

Darlington Mwape, Président de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC en 2010.

Le Secrétariat de l'OMC a organisé en 2010 un troisième atelier sur le transfert de technologie dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. Plusieurs pays développés ont donné des explications sur leurs propres rapports. Des experts des pays développés et des PMA ont examiné le fonctionnement du système et la manière dont il pourrait être amélioré. L'objectif était de faire largement comprendre le fonctionnement des incitations et d'établir un véritable dialogue entre les pays développés et les PMA.

Différends relatifs à la protection de la propriété intellectuelle

En général, des différends peuvent être soulevés dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC non seulement si un accord ou un engagement a été violé, mais aussi si un avantage escompté au titre d'un accord a été annulé sans violation de la lettre de l'Accord. Pour les différends relatifs à la protection de la propriété intellectuelle, l'Accord sur les ADPIC prescrit un moratoire de cinq ans concernant les «plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation», et ce moratoire a été prorogé par plusieurs Conférences ministérielles.

En 2010, le Conseil a continué à étudier la portée et les modalités de ce type de plaintes. Les Membres sont divisés sur la question de savoir si le dépôt même de ce type de plaintes devrait être autorisé, ou si cela pourrait constituer un fondement légitime pour un différend. En l'absence de consensus, la septième Conférence ministérielle, en 2009, a de nouveau prorogé le moratoire, conformément à une recommandation du Conseil des ADPIC. Les Ministres ont chargé le Conseil de poursuivre l'examen de la portée et des modalités de ces différends et de faire des recommandations à la prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra en 2011.

Consultations sur les questions de mise en œuvre en suspens

Le Directeur général a poursuivi ses consultations sur l'extension des indications géographiques et la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique (CDB), comme cela est prévu dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005, qui considère ces questions comme des «questions de mise en œuvre en suspens».

La première question concerne l'extension éventuelle à d'autres produits du niveau de protection «plus élevé» ou «renforcé» qui n'est actuellement exigé que pour les indications géographiques des vins et des spiritueux. Les Membres divergent sur le point de savoir si cette extension favoriserait le commerce de ces produits ou si l'accroissement du niveau de protection créerait une charge juridique et commerciale inutile.

L'autre question concerne la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la CDB, et en particulier le point de savoir si l'Accord sur les ADPIC devrait faire davantage – et dans l'affirmative, de quelle façon – pour favoriser la réalisation de l'objectif de la CDB concernant le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques dans les secteurs de la recherche et de l'industrie. L'attention s'est principalement portée sur les propositions visant à amender l'Accord sur les ADPIC pour exiger que, dans leurs demandes de brevet, les déposants divulguent la source ou le pays fournissant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui leur sont associés. Plusieurs autres propositions ont également été présentées.

À partir de mars 2009, le Directeur général a engagé personnellement ces consultations avec les délégations intéressées, et dans le cadre de réunions d'information ouvertes. D'autres consultations sont prévues pour le début de l'année 2011. Les consultations ont été centrées sur des questions techniques en vue d'aider les Membres à mieux comprendre leurs intérêts et leurs préoccupations respectifs et de donner des éclaircissements sur les aspects techniques des deux questions. Elles n'ont pas porté sur la question de savoir s'il fallait lier ces questions au programme de négociations plus général, et, dans l'affirmative, de quelle façon. La proposition «W/52» mentionnée plus haut préconise de les inclure formellement dans les négociations du Cycle de Doha mais d'autres Membres s'y opposent fermement.

Commerce et développement

En 2010, les travaux de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement ont été centrés sur l'examen des propositions restantes axées sur des accords particuliers et sur l'amélioration des éléments du mécanisme de surveillance de la mise en œuvre et de l'utilisation des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. La Session extraordinaire du CCD a tenu quatre réunions formelles et de nombreuses consultations informelles en petits groupes.

Propositions axées sur des accords particuliers
La Session extraordinaire du CCD, présidée par M. Thawatchai Sophastienphong (Thaïlande), a concentré ses efforts sur l'examen de six des 16 propositions restantes axées sur des accords particuliers : trois relatives à l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et trois relatives à l'Accord sur les procédures de licences d'importation. Bien que les Membres de l'OMC soient parvenus à clarifier quelques-uns des éléments de certaines propositions, en l'absence d'idées nouvelles ou de nouvelle modification des textes, et étant donné la persistance de divergences de vues, l'examen de ces propositions n'a guère avancé en 2010.

En ce qui concerne les propositions axées sur des accords particuliers qui ont été renvoyées à d'autres organes compétents de l'OMC, généralement appelées propositions de la « catégorie II », des progrès limités ont été réalisés. Cela tient en grande partie à ce que certaines de ces propositions portent sur des questions qui font partie intégrante des négociations du Cycle de Doha et que, de ce fait, les progrès sur ces propositions dépendent de la conclusion du cycle.

Mécanisme de surveillance
En 2010, les travaux de la Session extraordinaire du CCD ont visé à améliorer encore les éléments du mécanisme de surveillance de la mise en œuvre et de l'utilisation des dispositions relatives au traitement spécial et différencié. En avril 2010, le Président a distribué une troisième révision de sa « note informelle » (document non officiel), qui rendait compte des progrès accomplis et soulignait les points de convergence et de divergence observés à ce stade. Cette note informelle révisée a servi de base aux travaux sur le mécanisme de surveillance tout au long de l'année.

Après la pause estivale, la Session extraordinaire du CCD a reçu quelques contributions utiles, sous la forme de « principes directeurs », présentées par un groupe informel d'ambassadeurs. Ces contributions ont permis d'orienter et de relancer la discussion. Le Président a présenté, en décembre 2010, une quatrième révision de sa note informelle, qui s'appuyait essentiellement sur ces principes directeurs et qui servira de base aux travaux futurs sur le mécanisme de surveillance.

Commerce et transfert de technologie

En 2010, le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie a tenu quatre réunions formelles. Au cours de ces réunions, il a entendu des exposés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'utilisation de la technologie dans l'agriculture, et il a examiné une communication présentée par l'Inde, le Pakistan et les Philippines sur l'accroissement des apports de technologie aux pays en développement.

Relations entre commerce et transfert de technologie
En 2010, les travaux sur la relation entre le commerce et le transfert de technologie ont été fondés, dans une large mesure, sur deux exposés : l'un de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les liens entre transfert de technologie et gains de productivité dans l'agriculture, l'autre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) au sujet de son *Rapport 2010 sur la technologie et l'innovation : renforcer la sécurité alimentaire en Afrique grâce à la science, à la technologie et à l'innovation.* Par ailleurs, la Suisse a communiqué régulièrement des renseignements actualisés sur le « Groupe de Lausanne », initiative privée lancée par l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), en collaboration avec des PME et d'autres acteurs dans le domaine de l'innovation et de la création de technologie en vue de mettre en relation les PME suisses détentrices de technologie et les entreprises des PMA et des autres pays en développement.

Négociations commerciales

Contexte
Les règles de l'OMC ont toujours tenu compte des préoccupations et des intérêts des pays en développement. De nombreux Accords de l'OMC renferment des dispositions qui confèrent à ces pays des droits spéciaux et autorisent les pays développés à leur accorder un traitement plus favorable qu'aux autres Membres. Dans le cadre du Cycle de négociations de Doha, le Comité du commerce et du développement (CCD), réuni en Session extraordinaire, réexamine ces dispositions relatives au « traitement spécial et différencié » afin de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles.

Thawatchai Sophastienphong, Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement en 2010.

Contexte
Le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie a été établi par la Conférence ministérielle de Doha, en 2001, pour examiner la relation entre le commerce et le transfert de technologie et pour faire des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises, dans le cadre du mandat de l'OMC, pour accroître les apports de technologie aux pays en développement.

L'exposé de la FAO mettait en évidence le rôle important de la technologie dans l'accroissement des rendements de certaines cultures dans les pays en développement, telles que le blé, le maïs, le riz (paddy), le sorgho et le manioc, pendant la période 1965-2000. Il soulignait aussi la nécessité d'accroître sensiblement les rendements agricoles en améliorant la technologie, étant donné que l'on prévoyait une augmentation de 70 % de la demande alimentaire mondiale d'ici à 2050.

L'exposé de la CNUCED était axé sur l'amélioration des résultats de l'activité agricole en Afrique et sur la contribution du transfert de technologie et de l'innovation à l'augmentation de la production et des revenus agricoles, notamment ceux des petits agriculteurs.

Accroissement des apports de technologie aux pays en développement
Les Membres de l'OMC ont centré leurs discussions sur un document présenté par l'Inde, le Pakistan et les Philippines et intitulé «Facilitating access to information on appropriate technology sourcing – A step to increase flows of technology to developing countries». Ils ont de nouveau souligné l'importance de l'accès à l'information sur les technologies appropriées et de sa diffusion en tant que pierre angulaire du processus de transfert de technologie et de son adaptation aux besoins des pays. Il a été dit en outre que les promesses de développement par le partage et le transfert des fruits de la technologie ne pourraient être tenues qu'au prix d'une coopération internationale soutenue et de la participation des secteurs public et privé à la création, au transfert et à l'adaptation de la technologie.

Commerce et environnement

En 2010, le Comité du commerce et de l'environnement, réuni en Session extraordinaire, a continué à progresser dans les négociations visant à réduire ou éliminer les obstacles au commerce des biens et services environnementaux et dans la réduction des divergences entre les Membres sur la relation entre l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux (AEM).

Contexte
Les négociations sur le commerce et l'environnement menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ont pour objectif fondamental de renforcer le soutien mutuel des politiques commerciales et environnementales. Elles sont centrées sur deux grandes questions : la relation entre l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux (AEM), et l'élimination des obstacles au commerce des biens et services environnementaux. Les négociations sont conduites par le Comité du commerce et de l'environnement, réuni en Session extraordinaire.

Manuel Teehankee, Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement en 2010.

Accords environnementaux multilatéraux
En 2010, la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement a continué à examiner les propositions concernant la relation entre l'OMC et les AEM, en vue de clarifier les idées avancées par les Membres de l'OMC et d'identifier quelques points de convergence.

En septembre et novembre, le Président, M. Manuel Teehankee (Philippines), a tenu des discussions spécifiques sur quatre grands groupes de questions identifiés à partir des propositions des Membres :

- l'importance de la coordination nationale pour renforcer le soutien mutuel du commerce et de l'environnement, et l'intérêt d'échanger des données d'expérience à cet égard ;
- la façon dont les discussions de la Session extraordinaire sur les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les AEM pourraient être reflétées dans un résultat ;
- le règlement des différends et les principes contextuels ;
- assistance technique aux pays en développement Membres.

Au cours de ces discussions, les Membres qui avaient fait une proposition pour un résultat ont soumis de nouveau leurs communications initiales. Par ailleurs, une nouvelle proposition visant à empêcher un conflit entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les AEM a été présentée. Les discussions n'ont cependant donné lieu à aucun changement dans les positions des Membres.

Biens et services environnementaux
De nouveaux progrès ont été réalisés en 2010 dans les négociations visant à réduire ou éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires (ONT) au commerce des biens et services environnementaux, en particulier dans l'identification des biens environnementaux présentant un intérêt. Un certain nombre de nouvelles communications sur ce point ont été distribuées, dont certaines portaient principalement sur les biens «respectueux du climat». Cela a incité les Membres à engager de nouvelles discussions sur des questions spécifiques dans le cadre du mandat, notamment sur les questions techniques soulevées par l'identification des biens.

En février, le Secrétariat a organisé un atelier sur les biens et services environnementaux pour permettre aux membres d'approfondir leur connaissance de ce secteur. Cet atelier a été

l'occasion pour les Membres de partager leur expérience de l'élaboration d'une position nationale sur cet aspect du mandat de négociation de Doha. En outre, un document du Secrétariat sur les services environnementaux, soumis initialement au Conseil du commerce des services, a été présenté en novembre à la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement. Ce document a suscité un grand intérêt de la part de nombreux Membres, compte tenu des liens importants entre biens et services environnementaux.

Pour ce qui est des questions transversales, une nouvelle proposition présentée en 2010 a donné quelques orientations pour examiner la question du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Certains Membres ont souligné que, pour aller de l'avant, il fallait examiner les questions transversales, de manière approfondie, notamment les obstacles non tarifaires au commerce, le traitement spécial et différencié pour les pays en développement et le transfert de technologie. Les Membres sont convenus qu'il fallait intensifier les travaux au cours de la prochaine phase, aussi bien sur les questions transversales que sur les communications relatives à l'identification des biens environnementaux présentant un intérêt.

Facilitation des échanges

Les négociations sur la facilitation des échanges ont continué à progresser en 2010. Sur la base d'un projet de texte de négociation présenté en décembre 2009, les Membres se sont efforcés de réduire leurs divergences pour produire un texte de consensus. Le Groupe de négociation a abordé tous les éléments du mandat et a accordé une attention particulière à la question du traitement spécial et différencié pour les pays en développement, qui est un élément fondamental de ses travaux.

Les négociations ont eu lieu sous diverses formes, combinant réunions formelles du Groupe de négociation et sessions informelles dirigées par le Président, M. Eduardo Sperisen-Yurt (Guatemala). Ces réunions ont été complétées par diverses activités organisées à l'initiative des Membres, sous la forme de séminaires, d'ateliers et de consultations bilatérales/plurilatérales. En réponse à l'appel lancé par le Comité des négociations commerciales en novembre 2010 pour l'élaboration de «textes révisés» dans tous les domaines de négociation, le Président a proposé d'intensifier le programme de travail en 2011.

Pour permettre à tous les pays de participer pleinement aux négociations et d'en tirer parti, plusieurs gouvernements donateurs ont financé la participation de fonctionnaires en poste dans les capitales des pays en développement et des pays les moins avancés. En 2010, un total de 134 fonctionnaires venus de pays africains et de PMA ont participé à trois réunions du Groupe de négociation, et les gouvernements donateurs se sont dits prêts à poursuivre ce programme en 2011.

Le programme d'assistance technique de l'OMC qui vise à aider les pays à évaluer leurs besoins et leurs priorités dans les négociations sur la facilitation des échanges a été prorogé jusqu'à la fin de 2010 pour répondre aux demandes supplémentaires. Au total, 94 évaluations des besoins ont été effectuées en trois ans, dont six en 2010. Elles ont été réalisées par le Secrétariat de l'OMC avec le concours d'experts des donateurs et d'autres organisations régionales et internationales, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et la Banque mondiale.

Afin d'aider les pays à tirer parti des résultats de leurs évaluations des besoins, plusieurs ateliers régionaux ont été organisés sous la forme de «voyages d'étude» en France, en Turquie, au Mexique et aux États-Unis. Dans chacun de ces ateliers, des experts du pays hôte ont expliqué comment les mesures négociées avaient été mises en application. La visite d'un port a permis aux participants d'observer l'application concrète de mesures de facilitation des échanges.

Contexte

Les négociations en vue d'un nouvel accord sur la facilitation des échanges, lancées formellement en 2004 dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, sont menées dans le cadre du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges. Elles visent à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit, et à assurer une coopération effective entre les autorités douanières et les autres autorités concernées. Une attention particulière est accordée aux pays en développement et aux pays les moins avancés, qui devraient bénéficier de flexibilités importantes, ainsi que d'une assistance technique et d'un soutien considérables pour le renforcement des capacités.

Eduardo Sperisen-Yurt, Président du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges en 2010.

Négociations commerciales

Contexte

À la Conférence ministérielle de Doha, les Membres sont convenus d'engager des négociations pour clarifier et améliorer les règles de l'OMC concernant l'antidumping, les subventions et les mesures compensatoires et les accords commerciaux régionaux. Dans le cadre des négociations sur les subventions, il a été expressément fait mention de disciplines sur les subventions à la pêche. Lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005, les Membres se sont déclarés largement favorables à leur renforcement, y compris par l'interdiction de certaines formes de subventions encourageant la surcapacité et la surpêche.

Dennis Francis, Président du Groupe de négociation sur les règles en 2010.

Règles de l'OMC

En 2010, le Groupe de négociation sur les règles a poursuivi ses efforts pour trouver une convergence sur les différentes questions relevant de son mandat : antidumping, subventions et mesures compensatoires, subventions à la pêche et accords commerciaux régionaux. Vers la fin de l'année, il a entamé une nouvelle phase de travail intensif dans le but de parvenir à des textes de convergence susceptibles de servir de base à la conclusion du Cycle de Doha à la fin de 2011.

En décembre 2008, le Président a présenté de nouveaux projets de texte de l'Accord antidumping (voir la page 40) et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (voir la page 39), ainsi qu'une « feuille de route » pour la poursuite des discussions sur les subventions à la pêche. Ces textes, fondés sur une approche « ascendante », proposaient un libellé juridique mais seulement dans les domaines où il semblait exister un certain degré de convergence. Dans les autres domaines, ils comportaient des crochets, indiquant les points sur lesquels il n'y avait aucune convergence et résumant en termes généraux les différents points de vue sur ces questions.

En ce qui ce concerne l'antidumping et les subventions et les mesures compensatoires, le Groupe a terminé au début de 2010 l'examen ligne par ligne du texte du Président de 2008 et a réorienté ses activités vers un programme intensif de consultations plurilatérales. Ces consultations ont porté essentiellement sur les questions identifiées dans le texte du Président, mais les travaux se sont poursuivis sur les questions qui ne figuraient pas dans ce document. Par souci de transparence, le nouveau Président, M. Dennis Francis (Trinité-et-Tobago), a présenté à l'ensemble des membres, à la fin de chaque série de réunions, un compte-rendu détaillé sur le déroulement des consultations. Vers la fin de l'année, compte tenu de l'instruction donnée par les membres d'élaborer des textes de convergence pour avril 2011, le Groupe a décidé de compléter ses travaux au niveau plurilatéral en recourant à des facilitateurs chargés d'examiner des questions spécifiques et de rendre compte au Groupe de négociation.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, le Groupe a achevé au début de 2010, l'examen des questions identifiées dans la « feuille de route » et a engagé un processus de consultations plurilatérales intensives pour trouver un moyen d'aller de l'avant. Une fois encore, les exposés détaillés du Président ont permis à tous les membres d'être pleinement informés du déroulement des consultations. Le Groupe a aussi lancé le processus de présentation de propositions et d'idées nouvelles par les Membres, et de nombreuses propositions ont été reçues et examinées. Bien qu'elles aient été utiles et constructives, ces propositions ont révélé des divergences de vues importantes sur la nature et la portée des disciplines qui devaient être établies dans ce domaine. À la fin de 2010, d'autres propositions étaient attendues et le processus a pris un caractère d'urgence, l'objectif étant de parvenir à des textes de convergence pour avril 2011.

Au sujet des accords commerciaux régionaux (ACR), les négociations ont déjà abouti en 2006 à la Décision du Conseil général sur un mécanisme pour la transparence des ACR (voir la page 54). Ce mécanisme, appliqué à titre provisoire depuis 2007, doit être réexaminé et modifié en cas de besoin dans le cadre des résultats globaux du cycle actuel de négociations commerciales, avant de devenir permanent. En décembre 2010, le Groupe de négociation sur les règles est convenu de commencer le réexamen. Les Membres examineront aussi la relation juridique entre le mécanisme et les dispositions pertinentes de l'OMC relatives aux ACR. De plus, des discussions sont en cours sur les questions systémiques relatives aux ACR.

Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

En 2010, l'Organe de règlement des différends (ORD), réuni en Session extraordinaire sous la présidence de M. l'Ambassadeur Ronald Saborío Soto (Costa Rica), a poursuivi ses négociations visant à améliorer et clarifier le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends sur la base du texte du Président de juillet 2008.

À partir de mai 2010, les travaux de la Session extraordinaire de l'ORD sont entrés dans une nouvelle phase, comportant une série de consultations et de réunions sous diverses formes. Lors des réunions tenues selon cette nouvelle formule en mai, juin, septembre et novembre, les Membres ont examiné les questions de la chronologie, de la mise en conformité effective, des gains de temps et de l'après-rétorsion. Des progrès utiles ont été faits dans la clarification des projets de textes juridiques pertinents.

La question procédurale de la chronologie se pose en raison du manque de clarté du Mémorandum d'accord sur l'ordre dans lequel les Membres devraient demander certaines actions s'ils estiment qu'une décision de l'OMC n'est pas respectée. La mise en conformité effective a trait aux moyens de faire en sorte que les Membres jugés en infraction avec les règles de l'OMC mettent rapidement leurs mesures en conformité, y compris en renforçant les voies de recours disponibles en cas de non-mise en conformité.

La question de l'après-rétorsion découle du fait que le Mémorandum d'accord ne prévoit aucune procédure particulière pour retirer l'autorisation de prendre des mesures de rétorsion une fois que le Membre concerné s'est mis en conformité ou prétend s'être mis en conformité avec les décisions. Pour ce qui est des gains de temps, certains participants ont proposé des moyens de rationaliser les procédures en les accélérant, lorsque cela était possible, tout en préservant la capacité des Membres, notamment des pays en développement, de défendre efficacement leurs droits.

Les travaux se poursuivront sous cette nouvelle forme pendant les premiers mois de 2011, et porteront aussi sur les autres questions abordées dans le texte de juillet 2008 du Président de la Session extraordinaire (droits de tierces parties, composition des groupes spéciaux, renvoi, solutions convenues d'un commun accord, renseignements strictement confidentiels, transparence et mémoires d'*amici curiae*, intérêts des pays en développement, y compris le traitement spécial et différencié, flexibilité et contrôle exercé par les Membres).

Négociations commerciales

Contexte

En novembre 2001, à la Conférence ministérielle de Doha, les Membres sont convenus d'engager des négociations pour améliorer et clarifier le Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ces négociations, menées dans le cadre des Sessions extraordinaires de l'Organe de règlement des différends (ORD), s'inscrivent dans le Programme de Doha pour le développement, mais ne font pas formellement partie de l'engagement unique. Cela signifie qu'elles ne sont pas juridiquement subordonnées à la réussite ou à l'échec des autres négociations du Cycle de Doha.

Ronald Saborió Soto, Président de la Session extraordinaire de l'Organe de règlement des différends en 2010.